

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Alcohol isopropylicus

N° d'article 15540000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** propan-2-ol

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur	60.10	g/mol
--------	-------	-------

Composants dangereux *****propan-2-ol**

No. CAS	67-63-0
No. EINECS	200-661-7
Numéro d'enregistrement	01-21194557558-25-XXXX

Concentration	>= 50	%
---------------	-------	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Chaleur. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Nausées, État d'ivresse, Narcose

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarté personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Ne pas utiliser de récipient en métal léger.

Précautions pour le stockage en commun

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition *******propan-2-ol**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	500	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m ³	400	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: B SSc; Auge & OAW, ZNS, LeberKT AN; INRS, NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**propan-2-ol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	888	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	500	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation par le consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

Concentration	26	mg/kg
---------------	----	-------

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**propan-2-ol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140.9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140.9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	552	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. EN 141; Filtre Anti-gaz A. filtre combiné A-P2; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration >= 8 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Non adapté: gants épais

Non adaptés: gants en cuir

Non adapté: gants en latex naturel

Non adapté: gants en PVC

Protection des yeux

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	odeur d'alcool		
valeur pH			
Remarque	Non applicable		
Point de fusion			
Valeur	- 89.5		°C
méthode	DIN 51761		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	82		°C
méthode	ASTM D 1078		
Point d'éclair			
Valeur	12		°C
méthode	ASTM D 56		
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Limite d'explosivité, inférieure	2		%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	13		%(V)
Pression de vapeur			
Valeur	43		hPa
température	20	°C	
Densité de vapeur			
Valeur	> 1		
Densité			
Valeur	0.786		g/cm ³
température	20	°C	
Remarque	Relative Density according specification		
Hydrosolubilité			
Remarque	entièrement miscible		
coefficient de partage: n-octanol/eau			
log Pow	0.05		
température d'auto-inflammabilité			
Valeur	> 350		°C
Viscosité			
dynamique			
Valeur	2.5		mPa.s
température	20	°C	
cinématique			
Valeur	2.66		mm ² /s
température	25	°C	
méthode	ASTM D 7042		

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**propan-2-ol**évaluation irritant
méthode OCDE 405**Sensibilisation (Composants)****propan-2-ol**Voie d'exposition dermale
Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant
méthode OECD 406**Mutagenicité (Composants)****propan-2-ol**Espèces Salmonella typhimurium
méthode OECD 471
Remarque Aucun**propan-2-ol**Espèces hamster
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 476**propan-2-ol**Espèces souris
évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test micronucleus.
méthode OECD 474**propan-2-ol**Espèces rat
Dose 400 mg/kg
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode OECD 414**Toxicité reproductrice (Composants)****propan-2-ol**Voie d'exposition orale
Espèces rat
Dose 853 mg/kg
Durée d'exposition 1 d
évaluation Aucun effets négatifs
méthode OECD 416**propan-2-ol**Voie d'exposition orale
Espèces rat
Dose 500 mg/kg
méthode OECD 414**Cancérogénicité (Composants)****propan-2-ol**Voie d'exposition par inhalation
Espèces souris
Dose <= 5000 ppm(m)
Durée d'exposition 5 d
évaluation Aucun effets négatifs
méthode OECD 451**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

propan-2-ol

organes : Système nerveux

Aspiration hazard (Components)**propan-2-ol**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse. L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	9640		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**propan-2-ol**

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	9714		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
méthode	OCDE 202		

Toxicité pour les algues (Composants)**propan-2-ol**

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**propan-2-ol**

CE50	> 100		mg/l
------	-------	--	------

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****propan-2-ol**

Valeur	53		%
Durée de l'essai	5	d	
évaluation	Facilement biodégradable		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Non applicable

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow	0.05
---------	------

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**propan-2-ol**

log Pow	0.05
---------	------

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****propan-2-ol**

Mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****propan-2-ol**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.




Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mélanges de gaz et air qui deviennent explosifs.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1219	1219	1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ISOPROPANOLE (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)	ISOPROPANOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 6 / CH

Date de révision: 16.08.2021

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 16.08.21

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.